



*Municipalité de
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC

ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 005-2019 POUR POURVOIR AU REMPLACEMENT DES POMPES DE RECIRCULATION À LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET AUTORISANT UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 389 720 \$ ET PRÉVOYANT UNE TAXE SPÉCIALE POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Jacques, à la séance du 4 mars 2019, a adopté le règlement suivant :

005-2019 : RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR POURVOIR AU REMPLACEMENT DES POMPES DE RECIRCULATION À LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET AUTORISANT UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 389 720 \$ ET PRÉVOYANT UNE TAXE SPÉCIALE POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

QUE toute personne intéressée par ce règlement peut le consulter à la mairie de Saint-Jacques, au 16 rue Maréchal à Saint-Jacques, aux heures normales de bureau.

QUE le règlement numéro 005-2019 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 12^e jour de juillet 2019.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 15^E JOUR DE JUILLET 2019.

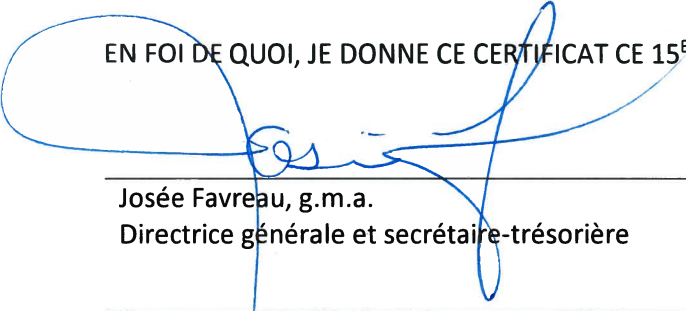
Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication de l'avis public

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'église de Saint-Jacques et à la mairie en date du 15 juillet 2019.

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques le 15 juillet 2019.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 15^E JOUR JUILLET 2019.



Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière
